



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt-et-un

Le 26 Mai 2021 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 17 Mai 2021.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 24

NOMBRE DE VOTANTS : 28

Objet : Modalités financières d'occupation par le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) des locaux du 28 rue Dantagnan

Présents : 17

BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), COURSEAU Michael (Saint André de Cubzac), DARHAN Laurence (Bourg), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), POUX Vincent (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

Présents en téléconférence : 7

BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), BLANC Jean Franck (Teuillac), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JOLLIVET Célia (Peujard), POUCHARD Éric (LANSAC).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) à BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac) à TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac), PEROU Laurence (Saint André de Cubzac) à MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac) à TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

Absents excusés : 5

COUPAUD Catherine (Pugnac), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), MABILLE Christian (Peujard), MARTIAL Christophe (Val de Virvée).

**Absents : 4**

BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), TARIS Roger (Tauriac).

Secrétaires de séance : POUX Vincent

Les locaux situés 28 Rue Dantagnan à Saint-André-de-Cubzac, propriétés de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais, furent mis gracieusement à disposition de l'AMSAD, depuis 2014, afin d'y implanter une antenne de proximité.

La constitution d'un Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) en 2016, pour laquelle l'ARS avait mandaté l'AMSAD de la Haute Gironde, et les difficultés à trouver des locaux pour cette nouvelle activité dans le centre-ville de Saint-André-de-Cubzac, ont amené l'association à rétrocéder le bail des locaux du 28 Rue Dantagnan au GEM. L'AMSAD s'installant dans une location à proximité dont le coût financier était supporté par le GEM soit 8 580€.

Avec l'ouverture de la Maison des Services Publics France Services, la situation a évolué. L'AMSAD a rejoint cet équipement afin d'y installer son antenne d'activités. Dans ce cadre, Grand Cubzaguais Communauté de Communes a proposé une modification du partenariat financier, selon les modalités suivantes :

- L'exonération de loyer au sein de la MSP pour l'AMSAD, avec une participation aux charges communes de fonctionnement ;
- La location du bâtiment du 28 rue Dantagnan, occupé par le GEM pour un montant équivalent à 8 580€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :


- De fixer le montant du loyer des locaux occupés par le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM), 28 Rue Dantagnan à Saint-André-de-Cubzac, à hauteur de 8 580€ par an, charges comprises,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents correspondants à cette opération.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

N°2021-60

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le 
ID : 033-243301223-20210526-2021_60-DE



Le :

Pour extrait certifié conforme

Publiée le :

Fait à Saint André de Cubzac,
Le 27 Mai 2021.

La Présidente

Valérie GUINAUDIE

